

COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX AMPHOUX DU JEUDI 15 AVRIL 2021 A 17H00 A LA MAIRIE

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

Etai~~ent~~ présents : M. KONNERT Yves, Mme RAMEL Odile, M. PALAZZOLI Florent, adjoints au maire ; M. FOREST Matthieu, Mme GOS Pauline, Mme CAUVET Francine, M. PIRIS Laurent, conseillers municipaux.

Absents : M. BOILEAU Olivier M. REGAZZETTI Claude, M. SORAGNA Bruno, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. FOREST Matthieu, conseiller municipal, a été élu secrétaire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Vote des taxes foncier bâti et foncier non bâti, année 2021,
- Budget « Commune » :*
- Approbation du compte administratif 2020,
 - Approbation du compte de gestion 2020,
 - Affectation des résultats 2020 (budget communal),
 - Examen et vote du budget primitif 2021 de la commune,
- Budget « eau/assainissement » :*
- Approbation du compte administratif 2020,
 - Approbation du compte de gestion 2020,
 - Affectation des résultats 2020 (budget eau/assainissement),
 - Examen et vote du budget primitif 2021 « eau/assainissement »,
 - Communauté des communes « Provence Verdon », modification des statuts (prise de compétence mobilité),
 - Autorisation donnée à M. le Maire de Fox-Amphoux à proposer à M. le Préfet du Var, l'instauration d'un régime d'autorisation de changement d'usage des locaux d'habitation prévu aux articles L631.7 et suivant du code de la construction et de l'habitat,
 - Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables dans le cadre de l'élaboration du PLU comme prévu à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme,
 - Cimetière communal : construction de caveaux, choix de l'entreprise,
 - Affaires diverses.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

Vote des taxes foncier bâti et foncier non bâti, année 2021 : à l'unanimité, le conseil municipal, décide pour l'année 2021 :

- de reconduire le taux de la taxe foncière non bâtie à 40.77% ,
- en ce qui concerne le taux communal de la taxe foncière bâti de 11.94%, sur instructions des services de l'Etat (dû à la suppression progressive de la taxe d'habitation), il doit être majoré du taux 2020 du département soit + 15.49%, ce qui porte le taux communal pour 2021 de la taxe foncière (bâti) à 24.73%.

- Commune :

Approbation du compte administratif 2020 et approbation du compte de gestion 2020 : à l'unanimité, compte administratif 2020 et compte de gestion 2020 sont approuvés comme suit (le CA 2020 a été présenté par Mme CAUVET Francine et M. Hubert GEOLLE, Maire, n'a pas pris part au vote)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE 2020	RESULTATS DE CLOTURE 2019	RESULTATS DE CLOTURE 2020
Fonction.	474 350.30 E	788 582.00 E	+ 314 231.70 E	+ 95 370.66 E	+ 409 602.36 E
Investis.	151 976.48 E	113 504.01 E	- 38 472.47 E	+ 81 050.57 E	+ 42 578.10 E

Affectation des résultats 2020 : tenant compte de l'élaboration du budget 2021 dans sa généralité (fonctionnement et investissement), le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2020 (409 602.36 E) soit 200 000 E en investissement recettes (compte 1028) et donc l'excédent de fonctionnement reporté sur le budget 2021 est de 209 602.36 E (compte 002 recettes fonctionnement) et de reporter l'excédent d'investissement de 42 578.10 E au compte 001 (recettes investissement).

Examen et vote du budget 2021 « commune » : après explications très détaillées de M. le Maire et discussions, le budget primitif 2021 de la commune est voté à l'unanimité, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
- fonctionnement	847 980.00 E	847 980.00 E
- investissement	710 313.00 E	710 313.00 E
	1 558 293.00 E	1 558 293.00 E

- Eau/assainissement :

Approbation du compte administratif 2020 et approbation du compte de gestion 2020 : à l'unanimité, compte administratif 2020 et compte de gestion 2020 sont approuvés comme suit (le CA 2020 a été présenté par Mme CAUVET Francine et M. Hubert GEOLLE, Maire, n'a pas pris part au vote)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE 2020	RESULTATS DE CLOTURE 2019	RESULTATS DE CLOTURE 2020
Fonction.	45 681.66 E	43 322.02 E	- 2 359.64 E	+ 33 560.75 E	+ 31 201.11 E
Investis.	103 805.55 E	39 591.42 E	- 64 214.13 E	+ 142 893.44 E	+ 78 679.31 E

Affectation des résultats 2020 (budget eau/assainissement) : tenant compte de l'élaboration du budget (fonctionnement et investissement), le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter au budget primitif 2021 « eau/assainissement », l'excédent de

fonctionnement de 31 201.11 E au compte 002 (recettes fonctionnement) et l'excédent d'investissement de 78 679.31 E au compte 001 (recettes investissement).

Examen et vote du budget 2021 « eau/assainissement » : après explications très détaillées de M. le Maire et discussions, le budget primitif 2021 « eau/assainissement » est voté, à l'unanimité, comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- fonctionnement	87 650.00 E	87 650.00 E
- investissement	279 600.00 E	279 600.00 E
	367 250.00 E	367 250.00 E

Communauté des communes « Provence Verdon », modification des statuts (prise de compétence mobilité) : après explications de M. le Maire portant sur l'organisation de la mobilité, la communauté des communes ne se substituera pas à la Région ; à l'unanimité le conseil municipal approuve donc la modification statutaire présentée par la communauté des communes « Provence Verdon ».

Autorisation donnée à M. le Maire de Fox-Amphoux à proposer à M. le Préfet du Var, l'instauration d'un régime d'autorisation de changement d'usage des locaux d'habitation prévu aux articles L631.7 et suivant du code de la construction et de l'habitat : cette procédure est demandée par la communauté des communes « Provence Verdon » pour la mise en œuvre d'un numéro d'enregistrement au titre de la gestion de la taxe de séjour. A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de régime d'autorisation de changement d'usage d'habitation et autorise M. le Maire à faire toutes les démarches utiles à cette instauration.

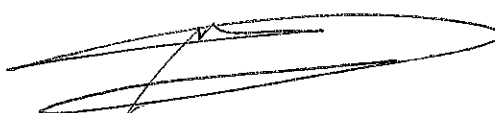
Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables dans le cadre de l'élaboration du PLU comme prévu à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme : suite à la séance de travail du 18/03/2021 avec le cabinet en charge de l'élaboration du PLU et en particulier sur les orientations générales du PADD, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à surseoir à statuer (article L424.1 du code de l'urbanisme), sur les demandes d'autorisation concernant les constructions, installations ou opérations de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

Cimetière communal : construction de caveaux, choix de l'entreprise : après étude de différents devis, le conseil municipal, avec 7 voix pour et une abstention (M. FOREST Matthieu), retient le devis établi par la Sarl Var Projection d'un montant TTC de 19 200.00 E pour la construction au cimetière de 4 caveaux de 6 places.

AFFAIRES DIVERES /

La séance est levée à 18H25.

Le secrétaire,



le Maire,

